

**Séance du 31 mars 2011**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.**

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE – Marché de fournitures administratives – Attribution des marchés.

Les marchés à bons de commandes permettant de couvrir les besoins des services municipaux et des écoles en fournitures administratives arrivant à échéance fin 2010, le conseil municipal avait autorisé le lancement d'une consultation par délibération du 7 octobre 2010.

Les conditions de mise en œuvre de cette consultation prévoyaient de plus la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS.

La commission d'appel d'offres, réunie le 15 décembre 2010, a dû déclarer la procédure infructueuse ou sans suite pour trois des quatre lots, nécessitant ainsi la prorogation des marchés en cours jusqu'au 31 mai 2011 (cf. délibération du 16 décembre 2010).

Une nouvelle consultation a donc été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, dans le but de conclure des marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, pour une durée d'un an, reconductibles trois fois pour des périodes de même durée.

La décomposition des trois lots restant à attribuer et leurs estimations annuelles, inchangées par rapport à la précédente consultation, se présentent ainsi :

Lot n°	Désignation	Estimation annuelle H.T.
1	Fournitures de bureau pour les services de la Ville et son CCAS	37 000,00 €
2	Fournitures de bureau et matériel pédagogique pour les écoles et les crèches	54 000,00 €
3	Papier pour copieurs et imprimantes des services de la Ville, des écoles et crèches et du CCAS	20 000,00 €

Afin de tenir compte des raisons ayant conduit à rejeter les précédentes offres, quelques adaptations mineures ont été apportées, notamment en vue de mieux définir les produits écolabellisés et apprécier la qualité environnementale des propositions.

Après analyse effectuée conformément aux critères de sélection des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 31 mars 2011, a attribué les marchés de la manière suivante :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant du détail quantitatif estimatif établi sur une base annuelle (en € HT)</i>
1	Fournitures de bureau pour les services de la Ville et son CCAS	BURO+ DEVELOPPEMENT	10 089,15
2	Fournitures de bureau et matériel pédagogique pour les écoles et les crèches	PAPETERIE PICHON	6 996,70
3	Papier pour copieurs et imprimantes des services de la Ville, des écoles et crèches et du CCAS	INAPA FRANCE	19 651,70

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les titulaires ci-dessus désignés, les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.